



## Les actions de l'AGPB en 1998/99

Le Congrès d'Angers, en juin 1998, a validé l'analyse des marchés céréaliers et des données politiques internationales qui avaient été débattues à Dijon l'année précédente. Les congressistes ont confirmé les orientations fondamentales prises par l'A.G.P.B.

La proposition " Agenda 2000 ", qui a été débattue toute l'année et adoptée par l'Europe après bien des péripéties en mars dernier, a compliqué la communication de l'A.G.P.B. vers ses adhérents. En effet, si les orientations générales d'Agenda 2000 n'étaient pas contraires à celles de l'A.G.P.B., les modalités d'applications proposées provoquaient de bien trop fortes chutes de revenu pour les producteurs. Or le gouvernement français, plutôt que de s'attacher à renforcer les exploitations de grandes cultures dans le cadre de la concurrence accrue que proposait Agenda 2000, a poursuivi d'autres objectifs dans la négociation. Réclamer la stabilisation des dépenses agricoles européennes tout en admettant un rééquilibrage budgétaire en faveur de l'Allemagne, d'une part, rechercher des ressources européennes pour financer des actions de la loi d'orientation agricole française, d'autre part, ne laissent aucune place à la prise en compte des intérêts du secteur des grandes cultures. Le résultat de la négociation l'a montré.

Cette attitude est d'autant plus dommageable que les marchés, à la suite de la crise asiatique, sont en pleine déprime. Le prix du blé à Chicago a retrouvé son niveau de 1986, autour de 90 \$/t. Nos concurrents américains, constatant la faillite de leur Fair Act et des excès de leur libéralisme, ont pu bénéficier d'aides directes substantielles, non découplées, qui ont préservé leur revenu. Dans ces conditions, l'après Agenda 2000 risque fort d'être plus difficile que l'après Réforme de 92.

Le déroulement de la campagne céréalière française en a été profondément affecté. Face à une récolte de plus de 68 Mt de céréales dont 38 en blé - certainement le record du millénaire ! - , les utilisations n'ont pas progressé. L'alimentation animale, compte tenu des performances des années antérieures et de la crise qui affecte le secteur des viandes, peine à accroître sa consommation de céréales. Les difficultés pour trouver des débouchés à l'export sont réelles. Enfin, le manque de place dans les silos de stockage, aggravé par les exigences du Ministère de l'Environnement, et quelques problèmes de Hagberg, ont fait plonger les prix français bien en dessous de l'intervention.

L'A.G.P.B. a donc affirmé sa présence sur le terrain, multipliant les réunions dans les départements à la demande des sections céréales et des coopératives, rencontrant les décideurs régionaux de la filière dans 10 réunions spécifiques, proposant du soutien et des outils aux responsables et aux cadres des F.D.S.E.A. Les contacts avec le Ministère de l'Agriculture à Paris, avec la Direction de l'Agriculture à Bruxelles, ont été constants tout au long de la négociation et l'Elysée a été sensibilisée à nos problèmes avant le sommet des Chefs d'Etat qui a entériné Agenda 2000. Le Président de l'A.G.P.B., premier vice-président de la F.N.S.E.A. a animé la Commission Economique tout au long de l'année. Le Secrétaire Général de l'A.G.P.B. a conservé la présidence du groupe "céréales" qui a résulté de la refonte des Comités Consultatifs à Bruxelles, en relation avec le C.O.P.A. Il assure également la présidence du groupe "grains" de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles. La coordination et la collaboration avec l'A.G.P.M. et la F.O.P. se sont poursuivies, en liaison avec les

collecteurs représentés par la F.F.C.A.T. et la F.N.A. Les convergences de vue sur le secteur des grandes cultures sont réelles mais les difficultés actuelles nécessitent beaucoup de concertation.

La poursuite des actions engagées les années précédentes est détaillée dans la suite du document. Les commissions blé dur et sorgho ont poursuivi leur mission. La commission Orge de Brasserie a été mise en place cette année. Le Syndicat National des Blés de Qualité Supérieure (S.N.B.Q.S. ex Centre National des Blés de Force) poursuit son chemin semé d'embûches vers la labellisation.

Sous le contrôle de la Commission Environnement, les discussions, dans le cadre de la profession agricole, avec le Ministère de l'Environnement se sont poursuivies afin d'éviter des taxations abusives et aveugles sur les engrais et les produits phytosanitaires. L'action pour colmater les brèches à l'importation qu'ouvrent des règlements non agricoles (T.P.A.) est constante. Semences et biocarburants demeurent des sujets majeurs. La recherche d'une meilleure compétitivité par la mise en commun de moyens de production a également fait l'objet de plusieurs réunions de la commission concernée.

Deux axes ont particulièrement marqué l'activité de cette année : l'engagement dans de nouvelles démarches avec la filière concernant le classement des blés et l'élaboration de guides de production d'une part, la poursuite du développement de la communication avec l'ouverture d'un site Internet, d'autre part.

Reste le volet fiscal : la sortie de nouvelles instructions par le service de la législation fiscale du Ministère de l'Economie et des Finances concernant le fonctionnement des associations oblige l'A.G.P.B. à reconsidérer son statut actuel pour l'adapter à son activité syndicale



## COMMERCIALISER UNE RÉCOLTE 1998 RECORD

Avec une surface de près de 9.100.000 ha, niveau élevé mais souvent dépassé avant la réforme de 1992, et surtout grâce à un rendement record de 75 q/ha, la récolte française toutes céréales a crevé les plafonds en 1998, dépassant un peu les 68 Mt (68,1), soit 5 de plus que l'an passé et 6 de plus qu'en 1996.

Avec près de 5 Mha, la plus importante depuis 1984 (4,944 contre 4,976), la sole de blé tendre occupe plus de la moitié du total et son rendement fait un nouveau bond en avant de 5 q de plus qu'en 1996, 10 q de plus que l'an dernier, pour dépasser les 78 q/ha (78,2), un bon progrès vis à vis des mythiques 65 q/ha de 1984.

L'orge atteint également son rendement record cette année, avec 66 q/ha, 6 de mieux que l'an passé. Mais l'érosion continue des surfaces (1,6 Mha) ne lui permet pas de retrouver à nouveau les 11 Mt et plus de production couramment réalisées il y a 20-25 ans, puisqu'elle s'établit à 10,7 Mt.

La récolte du siècle, pour le maïs, c'était l'an dernier, avec une pointe pour la première fois au-delà de 90 q (91 exactement). Mais le rendement 1998, avec près de 84 q, est le meilleur réalisé, après celui de 97. C'est aussi le cas de la récolte 98, avec 14,7 Mt.

Ce résultat 98 conforte la prééminence de la France dans le paysage céréalière européen : 1/4 des surfaces, 1/3 de la production, près de 20 q de plus que la moyenne européenne (56,3), production égale à celles, réunies, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, qui sont les numéros 2 et 3 européens.

Ce résultat confirme aussi des caractères irresponsables et parfaitement suicidaires des positions prises par le Ministre français contre la vocation exportatrice de notre pays, étant donné que nous aurons consommé chez nous seulement 30 des 68 Mt produites ! Pour l'AGPB, la politique de développement des débouchés est la seule qui vaille.

## ACCROITRE LES CAPACITÉS DE STOCKAGE

La campagne 1998/99 restera marquée par une augmentation significative de la ressource céréalière du fait de la production importante et de la reconstitution des stocks de la fin de campagne 1997/98 : 38Mt tous stocks confondus au niveau européen (soit

+10Mt (de juin 97 à juin 98), dont 14Mt à l'intervention, et 11Mt, tous stocks confondus en France (soit +5Mt en un an) dont 4,5Mt à l'intervention. Mais cette situation s'est trouvée aggravée dans notre pays par un manque significatif de capacités de stockage public, situation qui explique en partie la forte dégradation des prix de marché et donc des prix d'acompte payés aux producteurs à la moisson 1998.

Lors de son comité permanent d'octobre, l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC), a estimé les besoins de stockage supplémentaire "à construire" d'ici la fin de campagne, à 2,7Mt. L'ONIC a bien contractualisé sur la première partie de la campagne avec les organismes stockeurs, pour un volume voisin du programme initialement prévu. Malheureusement les autorisations d'exploiter délivrées par l'Administration, se font cruellement attendre et dans bien des régions, les capacités de stockage ne seront pas réalisées pour la moisson 1999.

L'AGPB a dénoncé cette carence de l'Administration avec les Fédérations d'Organismes stockeurs concernées ainsi que l'excès de zèle des DRIRE pour le contrôle des silos existants, en rappelant que l'intervention ne pouvait être efficace, qu'à condition qu'existent les capacités de stockage publics suffisantes.

## VEILLER AUX CONSÉQUENCES DU NOUVEAU RÉGIME DE SOUTIEN BLÉ DUR

La campagne de commercialisation 98/99 marque le retour à un bon niveau de la production de blé dur. Les surfaces s'établissent à 294.000 ha contre 264.000 en 1997 et le rendement moyen de 52 q/ha dépasse l'ancien record historique de 1991 (51,9).

La collecte de 1,4 Mt a été commercialisée à des prix moins favorables qu'en 97/98, mais tenus constamment au-dessus de l'intervention à la différence des autres céréales. Les besoins de la semoulerie française de 500 000 T assurés, le bon niveau d'exportation en grain (800 000 T à 96% vers les partenaires) et en semoule (120 000 T) a stabilisé le stock de report quasiment au même niveau que l'an passé (125 000 T contre 106)

Outre le suivi de la commercialisation, l'AGPB est restée mobilisée sur deux dossiers importants :

- Les négociations de l'Agenda 2000 : Il s'agissait de veiller à ce que la proposition de la Commission de maintenir le régime spécial de soutien à la culture de blé dur, franchise sans encombre les différentes étapes des négociations globales. En revanche, la demande de la filière française de différenciation du prix d'intervention du blé dur n'a été entendue ni par la Commission, ni par le conseil agricole, ni au sommet de Berlin. Il est regrettable que l'occasion de l'Agenda 2000 n'ait pas été saisie pour créer les conditions d'un meilleur équilibre quantitatif et qualitatif du marché du blé dur.

- La mise en place des SMG en zones traditionnelles et l'obligation d'utiliser des semences certifiées, pour obtenir le complément blé dur : Avec la FNSEA et le CNJA, l'AGPB a veillé à ce que l'application de ces nouvelles contraintes, décidées au cours des campagnes précédentes, soit la moins pénalisante possible. Néanmoins, le niveau de 130 kg de semences certifiées par ha à atteindre dans deux ans doit être revu à la baisse. Enfin, s'est tenue à nouveau, avec le concours de l'ITCF, la rencontre technique annuelle de la filière qui permet les meilleurs échanges entre les parties prenantes pour progresser ensemble dans les démarches qualité.

## MAINTENIR LE SORGHO

Dans une conjoncture de marché excédentaire en céréales fourragères dans l'Union, une partie de la récolte a enfin pu bénéficier d'exportations vers les Pays Tiers. Cette exportation a été réalisée via l'intervention. Ce n'est pas la meilleure voie pour répondre à la demande du marché mondial en sorgho. Mais le résultat est là.

D'autre part, la connaissance des résultats de l'enquête qualité de la récolte 1998, soutenue par l'ONIC avec le concours des O.S. et de l'ITCF, a pleinement répondu à l'attente des utilisateurs. Mais cette action doit se pérenniser pour influencer durablement les comportements des acheteurs.

Un troisième axe d'action a commencé à être mis en œuvre pour explorer les qualités agri-environnementales reconnues de cette culture.

Conformément à ses engagements de 1998, l'AGPB s'est donc efforcée de poursuivre son action en faveur du maintien du sorgho dans les assolements du Grand-Sud.

# Gérer la campagne

## **BLÉS LABEL-ROUGE**

L'AGPB accompagne le dossier de création de Blés Label-Rouge du Syndicat National des Blés de Qualité Supérieure. Le SNBQS qui regroupe 3 composantes régionales - Syndicat du Sud-Est, de l'Ile de France et de Limagne - a déposé au début de l'année un dossier de demande de Label-Rouge pour ses blés tendres (Blés améliorants et de force, Blés panifiables supérieurs).

Des audits de faisabilité ont eu lieu auprès de différents organismes stockeurs, pris dans chacune des régions concernées, et se sont déroulés dans de très bonnes conditions. La procédure d'obtention du Label devrait très prochainement aboutir.

## **S'ADAPTER A LA NOUVELLE LÉGISLATION SEMENCES**

Aucune négociation n'aura pu être menée au cours de cette année sur cette délicate question.

La tentative maladroite de la SICASOV, de vouloir imposer un règlement des rémunérations sur semences de ferme sans qu'aucun accord ait été passé avec les organisations professionnelles, n'a fait qu'amplifier le malaise.

Des solutions existent cependant. Les contacts avec la Commission Européenne ont permis de vérifier qu'une grande souplesse d'application avait été laissée à chaque pays, afin d'organiser son système de rémunération.

Un accord reste toujours possible, les producteurs réaffirmant leur volonté de participer au financement de la recherche variétale.

## **POURUIVRE LES EFFORTS EN FAVEUR DE LA JACHÈRE INDUSTRIELLE**

Suite à l'accord de Berlin, et après la disparition du différentiel de compensation à l'hectare pour les surfaces en jachère et donc en jachère industrielle, l'heure est à la recherche de solutions de substitution avec le concours des instruments nationaux,

l'Administration française n'ayant pas obtenu gain de cause à Bruxelles.

Depuis le début de la campagne, l'AGPB a entrepris une concertation avec le secteur pétrolier en vue de réaliser deux nouveaux investissements pour la production d'ETBE. L'un serait implanté à Donges sur la côte atlantique ( Elf ), l'autre à La Mède sur la Méditerranée (Total). L'ensemble représente une augmentation de plus des 2/3 de la capacité de production nationale d'ETBE (227.000 t en 1998).

Ce projet exige le maintien de la défiscalisation partielle dont bénéficie l'éthanol, pendant la durée de l'étape de démonstration. Cette dernière est définie par la Commission sous forme d'une part de marché pour l'éthanol à concurrence de 2% du marché des essences (0,75% aujourd'hui).

## **DÉFENDRE LES PRODUITS AGRICOLES DANS LES TPA**

Le dossier des TPA (Trafic de Perfectionnement Actif) a été ouvert voici trois ans par la Commission de Bruxelles, pour favoriser l'importation de céréales du marché mondial afin de les transformer dans l'U.E., puis de les réexporter après transformation.

L'AGPB avec les principaux secteurs agricoles également concernés (sucre, produits laitiers) avait obtenu en 1997/98, en étroite concertation avec l'administration nationale, la reconnaissance de la spécificité du secteur agricole (organisation communautaire de marché, préférence communautaire) autant pour les produits de base que transformés.

En 1998/99 l'AGPB a poursuivi ses efforts, avec les partenaires européens du COPA-COGECA, pour qu'une mise en œuvre réglementaire du principe précédent puisse intervenir en respectant :

- la transparence des opérations pratiquées,
- l'harmonisation de la gestion du TPA en rapport étroit avec la gestion des marchés par les services agricoles de la Commission, en éliminant notamment les dérogations aux OCM préjudiciables aux producteurs agricoles européens,

L'Agenda 2000 devrait en outre, avec les dispositifs réglementaires nouveaux, répondre aux attentes des industries se trouvant confrontées avec les contraintes d'exportation de l'OMC.

## **APPUYER LES PANELS GLUTEN**

Après la décision unilatérale de l'Argentine et des Etats-Unis de limiter depuis le 1<sup>er</sup> juin 1998 les importations de gluten de blé européen sur leur territoire pendant au moins trois ans, l'AGPB n'a cessé de dénoncer l'absence de compensations au préjudice causé (13,6 millions d'euros par an selon la Commission). L'AGPB qui souhaite voir la mise en place d'une mesure rapide estime que des panels à l'OMC sont la seule voie d'action à court terme. En concertation avec les industries concernées, elle tente donc de persuader administrations et parlementaires du bien fondé de sa démarche. Il en va de l'avenir de l'équilibre économique de la filière amidon de blé qui aujourd'hui met en œuvre en France 2Miot de blé et plus du double dans l'Union.

## **QUELLE UTILISATION DE LA LOA ?**

Après une gestation difficile entre Assemblée Nationale et Sénat, le projet de loi d'orientation a été adopté fin mai 1999.

A l'exception du Contrat Territorial d'Exploitation (C.T.E.), dont on suivra l'application avec intérêt, le nombre de coquilles vides dans les domaines fondamentaux comme la fiscalité, les régimes de retraite ou l'assurance récolte permettent de mesurer l'ampleur du travail qui reste à accomplir.

Le chapitre des contraintes supplémentaires est par contre abondamment garni. On retiendra surtout un contrôle des structures renforcé et une surveillance biologique du territoire instituée avec contrôles et inspections dans les fermes et traçabilité obligatoire pour les produits, dont la liste sera établie par décret.

L'AGPB continuera à œuvrer pour préserver un degré de liberté minimum et aider à l'adaptation de nos exploitations.

Les dossiers d'assolements en commun, de fiscalité et de traçabilité font l'objet d'études vigilantes et de propositions.

## QUELLE LÉGISLATION SUR L'ENVIRONNEMENT? REFUS **TGAP**

L'annonce de la création d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui serait étendue pour l'année 2000 à l'agriculture, a marqué particulièrement les réflexions de la Commission Environnement de l'AGPB.

Loin d'être un instrument de lutte contre la pollution, le projet de TGAP appliquée aux grandes cultures représente en réalité un impôt supplémentaire sur les produits phytosanitaires et les engrais azotés utilisés par les agriculteurs.

Une concertation proposée par les Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture a permis, tout au long de cette année, de mener des discussions dans le cadre de groupes d'étude Eau et Agriculture.

L'AGPB a réaffirmé son attachement aux méthodes pédagogiques appliquées dans le cadre des actions type Fertimieux et sa conviction que le principe pollueur-payeur impliquait le corollaire «non-pollueur, non-payeur».

Si une solution est entrevue pour la fertilisation azotée pour laquelle une redevance pourrait être calculée sur les excédents d'azote et non dès le premier kilo utilisé, des inquiétudes demeurent sur les phytosanitaires où une taxe est proposée par substance.

Des contre-propositions ont été faites par la profession agricole concernant la création d'un fonds interprofessionnel pour les phytosanitaires ou une redevance qui financerait des actions de conseil et de formation.

Il est impératif que les efforts supplémentaires demandés aux agriculteurs puissent contribuer directement à la lutte contre la pollution agricole. Ce n'est qu'à cette condition que pourra être menée une vraie politique de l'environnement ciblée sur les phytosanitaires et les engrais azotés.

## OPTIMISER LE TRANSPORT CÉRÉALIER

La baisse des prix réglementaires, en rapport avec l'Agenda 2000, a pour conséquence une importance grandissante des coûts de transport dans le prix de la marchandise rendue utilisateur.

De plus, des récoltes importantes et des prix compétitifs favorisent le

développement des débouchés, tout en multipliant les mouvements de céréales sur le territoire national comme à l'export.

Ceci suppose une logistique adaptée aux besoins du secteur céréalier, par exemple dans le cas du transport par fer.

L'AGPB, en association avec ses partenaires de la filière, explore plusieurs axes de réflexion sur des questions telles que :

- la maîtrise des transports de fin de campagne (entre autre en rapport avec l'intervention),
- l'optimisation des choix entre vitesse, fiabilité et coût de la tonne transportée,
- la politique des embranchements ferroviaires et autres questions plus ponctuelles.

## INVESTIR DANS LA CONFIANCE DE L'UTILISATEUR : GUIDES DE PRODUCTION RAISONNÉE

Dans le cadre d'une réflexion de filière, l'AGPB a contribué à l'élaboration de guides de production raisonnée sur le blé tendre, le blé dur et l'orge de brasserie.

L'objectif est de répondre à la prolifération de cahiers des charges des utilisateurs ou de la distribution par la rédaction de guides produits, définissant pour chaque culture, la base technique applicable par les producteurs.

La démarche sera volontaire. Une aide à la mise en oeuvre des engagements pris sera proposée sous forme de différentes fiches techniques.

Une opération pilote, lancée auprès des producteurs dès le semis 1999, permettra de valider le contenu de ces guides.

Les guides de production pourront par la suite être proposés largement, afin de représenter à terme, une part significative de la production.

## PROMOUVOIR LA QUALITÉ EN AMÉLIORANT LE CLASSEMENT DES BLÉS

Le niveau qualitatif plutôt médiocre de la récolte 98 de blé tendre en a compliqué la commercialisation, d'autant que les volumes étaient importants. D'où une

accentuation des reproches sur le manque de transparence de la qualité de notre blé de la part de nos clients. Une réponse plus satisfaisante doit être apportée sans tarder à ceux des meuniers européens qui trouveront dans cette situation encore plus d'arguments à demander à Bruxelles des dérogations de toutes sortes (contingents,...) qui finiront par affaiblir notre O.C.M. Quant aux meuniers des pays tiers, ils ne manquent pas d'offres concurrentes.

Cette situation a déclenché, au sein des membres de la filière, une prise de conscience des enjeux pour l'avenir et un ralliement autour de l'idée d'une grille de classification du blé tendre. Des tests en vraie grandeur entre OS et utilisateurs pourraient avoir lieu au cours de la prochaine campagne 1999/2000.

Chaque producteur doit être conscient de l'importance de son rôle dans le succès du blé français sur les marchés extérieurs. La stabilité des débouchés et donc le revenu en dépendent.

## MIEUX CONNAÎTRE LA FILIÈRE ORGE DE BRASSERIE

C'est à l'automne 1998, que la décision de mettre en place une Commission Orge de Brasserie a été prise à l'AGPB, devant une relative méconnaissance du marché de cette production.

Celle-ci se retrouve aujourd'hui dans près de 25 départements français et offre un débouché supplémentaire pour les producteurs, la plupart du temps engagés dans une démarche contractuelle avec leur organisme stockeur, ayant eux même contractualisé avec un industriel.

La Commission Orge de Brasserie a pour objectif, dans un premier temps, de mieux appréhender avec différents opérateurs au sein de la filière, les marchés du point de vue français, européen et mondial et d'approfondir les contacts avec les partenaires existants. Par ailleurs, la Commission s'est associée à la réflexion sur le guide de production raisonnée Orge de Brasserie.

## NE PAS RESTER À L'ÉCART DU **Bio**

En collaboration avec les services techniques de l'ITCF et d'Unigrains, l'AGPB s'est engagée dans la mise en oeuvre d'une filière de production de céréales biologiques pour répondre au déficit de 50% du marché français.

Trois priorités ont été définies :



poursuivre les adaptations techniques nécessaires au cahier des charges contraignant du mode de production biologique, favoriser l'efficacité des outils de collecte et de transformation, adapter le cadre réglementaire pour lutter à armes égales avec les céréales importées.

Dans cette démarche, la création d'un poste de représentant de l'AGPB au groupe agriculture biologique de la FNSEA et la nomination d'un deuxième représentant au sein de la Commission "grande culture" de l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) marquent la détermination du secteur céréalier vis à vis de toutes les opportunités de marché nouveau.

## **VERS L'EUROPE ADMINISTRATION ET FILIÈRE**

L'activité du bureau de Bruxelles s'est principalement organisée autour de 2 axes :

- l'Agenda 2000

Au-delà du suivi au jour le jour du dossier et d'une information rapide de son évolution, nous avons, tout au long des négociations, rencontré différents interlocuteurs pour leurs expliquer nos positions. A ce titre Messieurs de BENOIST et VORIMORE ont rencontré à plusieurs reprises Monsieur LEGRAS. Nous sommes restés en contact régulier avec les membres des cabinets de Messieurs FISHLER, Madame CRESSON et Thibault de SILGY, mais aussi de Monsieur LIKANEN pour les questions budgétaires. Dans ce même temps, nous avons été en constante relation avec les membres de la Commission agriculture du parlement européen. Nous avons rencontré Monsieur FANTAZZI, auteur du rapport pour l'OCM grandes cultures. Nous avons aussi été à l'initiative d'amendements concernant notamment le niveau de la baisse du prix d'intervention, les majorations mensuelles, les taxes à l'exportation... amendements qui ont été pour la plupart retenus dans l'avis du Parlement européen.

Les discussions autour de l'Agenda 2000 ont été l'occasion de développer nos contacts et d'initier des partenariats avec les autres organisations professionnelles de l'U.E.

- Le développement de nos relations avec les autres organisations professionnelles de l'U.E.

Deux exemples :

- les taxes à l'exportation : La proposition Agenda 2000 donnait la possibilité pour la

Commission de mettre des taxes à l'exportation. Face à cette situation, nous avons organisé une démarche commune de l'ensemble de la filière céréalière française en coordination avec le COCERAL (Comité de Commerce de Céréales et des aliments du bétail de l'U.E.) pour que la taxe à l'exportation ne puisse être utilisée que de manière exceptionnelle.

Nous avons d'ailleurs obtenu gain de cause, puisque l'accord final prévoit que la taxe à l'exportation ne pourra être utilisée qu'à titre de mesure de sauvegarde.

- des rencontres périodiques avec les responsables " grandes cultures " de la NFU (Royaume-Uni) et du DBV (Allemagne). A l'occasion d'une de ces rencontres, nous avons élaboré une position commune sur l'Agenda 2000 que nous avons largement diffusée auprès de nos administrations respectives et de la Commission.

## **VERS LES PARLEMENTAIRES**

Loi d'orientation agricole, Agenda 2000 : depuis septembre dernier l'AGPB a mené des opérations particulières d'information sur ces deux points.

L'AGPB a voulu sensibiliser les parlementaires au risque que présentait le projet de loi en développant une vision de l'agriculture française exclusivement axée sur les produits à haute valeur ajoutée, l'agro-tourisme, les services rendus collectifs d'entretien du paysage, de conservation du patrimoine culturel rural etc.

Elle a attiré leur attention sur la nécessité pour la France de produire des matières premières agricoles de base, et sur l'opportunité qu'elle a à le faire, compte tenu de ses atouts et des besoins croissants exprimés en ce domaine.

L'AGPB a dénoncé à cette occasion l'absence de mesures dans le projet de loi en faveur de la compétitivité des grandes cultures. Elle a mis en garde les parlementaires contre une conception erronée des compensations qui aboutirait à priver les céréaliers de leurs soutiens face à des concurrents américains puissamment armés par leurs Pouvoirs Publics.

A propos d'Agenda 2000, l'AGPB a adressé un document aux têtes de liste des élections européennes afin de les sensibiliser aux conséquences que pourrait avoir pour les exploitations de grandes cultures, la PAC décidée à Berlin.

Ce document insiste sur le danger d'imposer à la PAC un cadre budgétaire particulièrement rigoureux au moment

où les Etats-Unis débloquent des sommes exceptionnellement élevées pour aider leurs producteurs à vendre à bas prix sur les marchés.

## **VERS LES ADHÉRENTS : SITE WEB**

Dans le domaine de la communication avec le monde céréalier, la campagne 1997/98 avait été marquée par le lancement du bulletin " AGPB-Contact ". Celle de 1998/99 a vu, en février dernier, l'apparition d'un site Internet [www.agpb.com](http://www.agpb.com). Ce site est principalement destiné aux producteurs de céréales, et responsables céréaliers à tous niveaux géographiques. On peut trouver par exemple des informations réactualisées chaque semaine sur les prix des marchés des différentes céréales dans les diverses régions de production françaises ainsi que les résultats de la politique d'exportation de la Commission européenne.

Dans cette partie qu'il consacre aux chiffres, le site contient également de très nombreuses statistiques et débouchés céréaliers au niveau français et européen, céréale par céréale. Des données détaillées sont disponibles aussi sur les récoltes et courants d'échange au niveau mondial.

Autre grande rubrique du site, celle consacrée à la réglementation. Sont recensées sous cette appellation toutes les dispositions qui concernent le mode de calcul des compensations, la jachère, le prix d'intervention.

Evidemment, l'AGPB se sert de son site Internet pour diffuser ses analyses et points de vue sur l'évolution des marchés et des politiques de soutien. C'est l'objet de la rubrique Actualités, qui, outre le recensement permanent des nouveautés du site, héberge les communiqués de presse de l'AGPB. C'est également la fonction de la rubrique Parutions qui contient, publiés systématiquement en avant-première, les numéros de " Blé Contact " et " AGPB Contact ", les articles de l'AGPB destinés à la presse agricole départementale, les rapports de Congrès et les dossiers d'hiver.

## **VERS LES CONSOMMATEURS : UNIVERS CÉRÉALES**

Univers Céréales - la Collective des Céréales créée en 1998 par les producteurs de céréales regroupe les

représentants des organismes stockeurs, de la première transformation des céréales, les Ministères de l'Agriculture et des Finances et l'ONIC, et a pour vocation de valoriser les débouchés alimentaires des céréales auprès du grand public.

A ce titre, elle a participé cette année à de nombreux salons tels que le Salon International de l'Agriculture et le Salon International de l'Alimentation et a développé différents outils d'information et de documentation sur les céréales notamment une plaquette sur les qualités nutritionnelles des céréales destinée plus particulièrement aux mères de famille, aux enseignants, aux professionnels de la restauration ainsi qu'aux nutritionnistes.

Une brochure d'information sur la démarche qualité de la filière céréalière a été éditée pour mieux valoriser l'ensemble des initiatives du secteur.

La diversité des produits alimentaires céréaliers a été largement illustrée dans le cadre des différents salons et manifestations locales. La gastronomie et les plaisirs de la table ont mis les céréales à l'honneur à travers différentes démonstrations culinaires animées par des grands chefs.

Une grande opération nationale d'affichage dans les champs de blé au bord des routes nationales veut faire redécouvrir la famille des produits alimentaires à base de céréales et de recréer le lien entre l'univers du producteur et celui du consommateur. A cette occasion, 500 000 dépliant ont été distribués lors des départs en vacances. Univers Céréales a étoffé son observatoire de consommation des produits céréaliers avec un sondage Louis HARRIS sur les repères alimentaires des français et l'analyse et l'approfondissement des panels SECODIP pour mieux appréhender les marchés des produits céréaliers.

## **VERS LES CLIENTS : FRANCE EXPORT CÉRÉALES**

La diversification des marchés internationaux se poursuit, les prix ne sont plus le seul argument de vente. Car la privatisation de plus en plus répandue des acheteurs, leur lien de plus en plus fort avec les utilisateurs industriels, voire les consommateurs, entraînent un renforcement d'exigences.

Une promotion de notre filière, de ses produits, de son savoir-faire, est désormais indispensable.

France Export Céréales a été créée en 1997 ; elle communique à l'étranger, toutes sortes d'informations sur l'offre française. Les fondateurs sont l'AGPB, l'AGPM, l'ITCF et Unigrains, elle est présidée par Henri de BENOIST. Parmi ses activités, il est à relever depuis l'été 1998 :

- au Maroc, un bureau de représentation (partagé avec la société LESAFFRE) assure diverses coopérations, avec l'école de meunerie de Casablanca en particulier en juin et juillet 1999. Des délégations de meuniers et de semouliers marocains se rendent en visite en France, à Boigneville notamment,
- Tunisie : coopération avec l'office tunisien des céréales, en matière d'échanges commerciaux,
- Algérie : France Export Céréales a renoué le dialogue avec l'office algérien interprofessionnel des céréales. La qualité des blés français a été un sujet largement abordé,
- en Egypte, des séminaires techniques présentent aux meuniers égyptiens les moissons françaises, ou encore, l'intérêt des blés français pour améliorer leurs

rendements meuniers, ou abaisser le coût de leur produit. Les boulangers sont également sensibilisés à la qualité des farines issues de blé français, qu'ils ont tendance à oublier, au profit d'autres provenances !

- en Chine, les actions «France Chine Céréales» ont été regroupées à France Export Céréales, et le bureau de Pékin a été repris à ce titre : séminaires techniques, accueils de délégations sur la qualité, animation d'une coopération entre l'ITCF et le Collège des grains de Zhengzhou (Henau), accueils de stagiaires, de courtiers en formation, échange de convention ; un groupe de travail bilatéral est en projet,
- Viêt-Nam : co-financement avec le SYMEX (Syndicat de la meunerie d'exportation) et les Grands Moulins de France, d'un prototype de fabrication de nouilles instantanées, à partir de nos farines,
- Indonésie : prospection du marché, coopération avec les moulins CITRA,
- L'Europe Centrale : un bureau a été ouvert à Varsovie, dont la vocation est certes une assistance à nos opérateurs économiques, mais également (et c'est nouveau), une promotion des points de vue français sur la politique agricole commune. Il s'agit sur la durée, de favoriser un rapprochement avec les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) dans l'espoir que la France ait un jour davantage de partenaires au sein du Conseil des Ministres à Bruxelles, lorsqu'il s'agit d'agriculture. Premières priorités : Pologne, Hongrie.

Enfin, France Export Céréales a amorcé en 98/99 une politique privée d'aide alimentaire pour les pays où l'urgence se fait sentir (Nicaragua, Sierra Léone, Kosovo).

